



Commerce de pizza ambulant et modalités

Par Visiteur

Bonjour,
je suis en train de monter une affaire de pizzeria ambulant,
(remorque construites aux normes par un fabricant)
Je possède, au bout de ma maison, un terrain privé sur lequel je vais m'installer en permanence.
Je voudrai faire une ouverture dans ma remorque et rabouter un four qui reposera uniquement a l'extérieur sur un châssis en métal.
Suis-je dans mon droit ?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Avez vous obtenu l'autorisation pour créer cette entreprise?

Cordialement

Par Visiteur

Je suis immatriculé pour un commerce ambulant

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Vous devez faire une demande d'autorisation en mairie afin de pouvoir installer le camion sur votre terrain .

Cordialement

Par Visiteur

Oui mais est ce que le four etant en dehors de la remorque pose un problème?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Il faut vous rapprocher de votre assureur car lui déterminera si vous pouvez ou non installer le four à l'extérieur. Cela va dépendre de votre contrat d'assurance.

Cordialement